

PLAN WALLON D'INCLUSION DES PERSONNES

LGBTQIA+
2022 - 2024

Rapport final

Table des matières

A. Introduction.....	2
B. Monitoring du Plan wallon d’inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024.....	2
C. Evaluation finale du Plan wallon d’inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024.....	3
D. Etat des lieux des mesures du Plan wallon d’inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024.....	5
Objectif Stratégique 1. MENER UNE POLITIQUE INTEGREE ET SOUTENIR LA RECHERCHE SUR LES THEMATIQUES LGBTQIA+	5
Mesure 1 : Elaborer une procédure intégrée visant à analyser les politiques publiques au regard de différents critères de discrimination, dont l’identité de genre et l’orientation sexuelle.....	5
Mesure 2 : Mener une étude scientifique relative au risque de précarité encouru par les personnes LGBTQIA+	6
Objectif Stratégique 2. LUTTER CONTRE LES DISCIMINATIONS A L’EGARD DES PERSONNES LGBTQIA+	7
Mesure 3 : Renforcer le secteur associatif LGBTQIA+	7
Mesure 4 : Mieux faire connaître la législation wallonne en matière de lutte contre les discriminations pour mieux faire valoir ses droits.....	7
Mesure 5 : Développer une communication du SPW et des UAP LGBTQIA-friendly.....	8
Mesure 6 : Lutter contre les discriminations et les violences à l’égard des personnes LGBTQIA+ dans les transports publics	9
Mesure 7 : Former, informer et sensibiliser les pouvoirs locaux à la lutte contre les discriminations des personnes LGBTQIA+	9
Mesure 8 : Permettre un accès à toutes et tous à un logement de manière égalitaire	10
Objectif Stratégique 3. FAVORISER L’INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA+	12
Mesure 9 : Améliorer l’accueil des personnes LGBTQIA+ issues de l’immigration.....	12
Mesure 10 : Accompagner les administrations régionales dans le renforcement de leurs politiques de diversité vis-à-vis des personnes LGBTQIA+	13
Mesure 11 : Assurer une offre d’accueil pour les personnes LGBTQIA+ en rupture familiale et ou sociale.....	14
Mesure 12 : Favoriser l’inclusion des personnes âgées LGBTQIA+ dans le secteur résidentiel	14
Objectif Stratégique 4. PROMOUVOIR UNE APPROCHE INCLUSIVE DE LA SANTE EN FAVEUR DES PERSONNES LGBTQIA+.....	15
Mesure 13 : Améliorer la prise en charge des personnes LGBTQIA+ par des professionnel·les formé·es.....	15
Mesure 14 : Assurer l’accès à des soins de santé de qualité aux personnes LGBTQIA+	15
Mesure 15 : Renforcer l’accessibilité aux soins de santé des personnes transgenres.....	16
Objectif Stratégique 5. DEFENDRE LES DROITS DES PERSONNES LGBTQIA+ A TRAVERS LE MONDE	18
Mesure 16 : Placer la Région wallonne comme ambassadrice du respect des droits humains des personnes LGBTQIA+ dans le cadre de ses relations internationales.....	18

A. Introduction

Le Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024¹ a pour ambition de construire une société juste et égalitaire, avec l'objectif d'apporter des solutions concrètes aux discriminations à l'encontre de la communauté LGBTQIA+, malheureusement encore aujourd'hui trop nombreuses en Belgique.

En 2020, UNIA avait enregistré pas moins de 406 signalements de discrimination sur base de l'orientation sexuelle et ouvert 109 dossiers sur base de ce critère. En 2021, 395 signalements ont été reçus et 176 dossiers ouverts, et en 2022, 247 signalements ont été reçus et 123 dossiers ont été ouverts pour des faits de discriminations en Belgique². L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes a quant à lui reçu 104 signalements pour des faits relatifs à l'expression et l'identité de genre en 2020³, pour 134 en 2021⁴ et 114 en 2022⁵.

Ces chiffres, tendent à montrer que, les nombreuses actions citoyennes et politiques mises en œuvre doivent se poursuivre. La Belgique, et en l'occurrence la Région Wallonne, doivent encore veiller à lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion des personnes LGBTQIA+.

Le Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+, conformément à la méthodologie adoptée par le Gouvernement Wallon, fait l'objet d'un rapport final à l'occasion de la fin de législature. Ce rapport présente une évaluation globale du Plan ainsi qu'un état des lieux de la réalisation de chaque mesure.

B. Monitoring du Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024

Le plan a été piloté par un Comité de suivi composé de :

- membres pilotes d'une part : un·e représentant·e du cabinet de la Ministre de l'Égalité des chances, un·e représentant·e de la Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances (Service Public de Wallonie Intérieur Action Sociale), UNIA, l'IEFH, et la fédération PRISME ;
- et d'autre part, de représentant·e·s de chaque cabinet de la Wallonie associé à la mise en œuvre du Plan, en tant que membres associé·e·s.

¹ <http://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/Plan%20LGBTQIA%2B.pdf>

² Données interactives | Unia. (s. d.). Unia. <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/chiffres-dunia>

³ Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes. (2020). *Rapport Annuel 2020*. [147 - rapport annuel 2020 0.pdf \(belgium.be\)](#)

⁴ Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes. (2022). *Rapport Annuel 2021*. [158 - rapport annuel 2021 1.pdf \(belgium.be\)](#)

⁵ Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes. (2022). *Rapport Annuel 2022*. [164 - rapport annuel 2022.pdf \(belgium.be\)](#)

Afin de coordonner la mise en œuvre du Plan, le Comité de suivi s'est réuni deux fois, les 23 janvier 2023 et 8 décembre 2023.

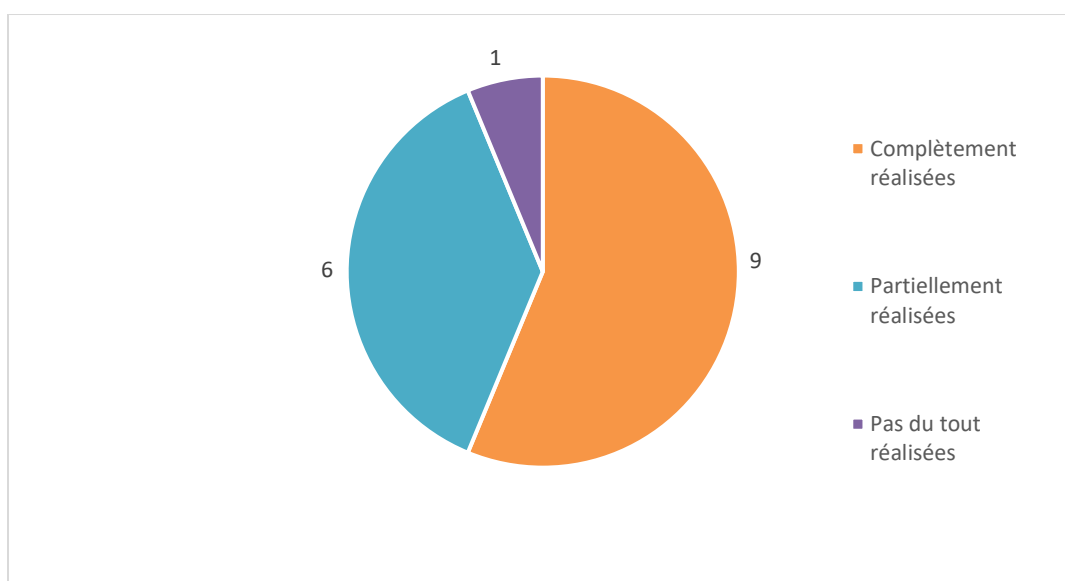
En mars 2024, une fiche d'évaluation a été remplie par les cabinets sur base d'un canevas fourni par l'administration, afin de rendre compte de l'état d'avancement de chaque mesure, et de permettre un meilleur suivi de leur mise en œuvre.

C.Evaluation finale du Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024

Le présent rapport final met en évidence les avancées des 16 mesures reprises dans le Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024.

Au total :

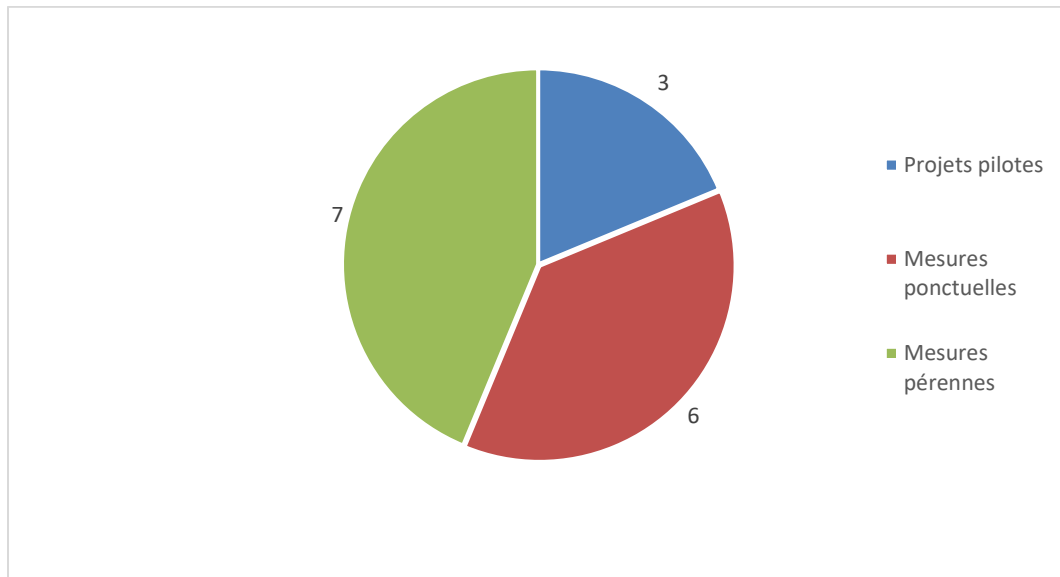
- 9 mesures ont été complètement implémentées ;
- 6 mesures l'ont été partiellement ou sont toujours en cours ;
- 1 mesure n'a pas pu être mise en œuvre.



Niveau de mise en œuvre des mesures (fig.1)

Sur les 15 mesures implémentées :

- **3 mesures constituent des projets pilotes, permettant de tester des actions qui pourraient être implémentées plus durablement à l'avenir ;**
- **5 mesures sont ponctuelles ;**
- **7 mesures sont pérennes.**



Type de mesure (fig.2)

Sur les 16 mesures du Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+, près de 43% d'entre elles proposent de développer des formations à destination du personnel concerné (professionnel·les de la santé, managers, etc). Afin de permettre un réel travail cohérent sur la question des formations, de la communication et de la sensibilisation, il est indispensable que les différents acteurs concernés par ces mesures collaborent étroitement avec l'administration. En effet, qu'il s'agisse de co-construire un contenu de formation, de proposer de nouvelles formations ou d'augmenter les séances de formations existantes, la faisabilité en termes de personnel et de budget doit être concertée initialement entre tous les acteurs impliqués.

En ce qui concerne les 3 projets pilotes, il appartiendra au prochain Gouvernement wallon de décider de développer les actions entreprises dans le cadre de ces mesures, notamment au niveau des partenariats entre les Centres régionaux d'intégration (CRI) et les Maisons arc-en-ciel (MAEC) d'une part, et entre les MAEC et les Associations de santé intégrée (ASI) d'autre part. L'objectif étant de pérenniser ces projets dans une version structurelle.

D. Etat des lieux des mesures du Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024

L'état des lieux est présenté sans remise en contexte. Pour le détail des mesures, de leur contexte et de leur opérationnalisation, le lecteur est invité à consulter le Plan.

La présentation de l'état des lieux du Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- I. Mener une politique intégrée et soutenir la recherche sur les thématiques LGBTQIA+
- II. Lutter contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+
- III. Favoriser l'inclusion des personnes LGBTQIA+
- IV. Promouvoir une approche inclusive de la santé en faveur des personnes LGBTQIA+
- V. Défendre les droits des personnes LGBTQIA+ à travers le monde

Objectif Stratégique 1. MENER UNE POLITIQUE INTEGREE ET SOUTENIR LA RECHERCHE SUR LES THEMATIQUES LGBTQIA+

Mesure 1 : Elaborer une procédure intégrée visant à analyser les politiques publiques au regard de différents critères de discrimination, dont l'identité de genre et l'orientation sexuelle

Ministre pilote : Christie MORREALE

Mesure pérenne

Lancer un marché public afin d'élaborer un benchmark des projets de "tests genre et égalité" opérationnels en Belgique, en Europe ou à l'international, afin d'analyser l'impact de notre législation actuelle et envisager la pertinence d'élargir l'examen des politiques publiques au regard d'autres critères de discrimination.

Le marché public relatif à l'élaboration d'un benchmark des projets de « tests genre et égalité » a été attribué le 16 janvier 2023 à l'Université Libre de Bruxelles. Plusieurs comités d'accompagnement ont eu lieu (6 février 2023, 13 mars 2023, 27 avril 2023 et 30 mai 2023), et le rapport final a été remis par l'ULB le 9 juin 2023.

Le budget attribué à cette recherche était de 58.309,90 euros.

Le champ d'application du test, actuellement en cours de révision, n'a pas été élargi à d'autres critères que le genre. Toutefois, une évaluation du dispositif aura lieu un an après l'entrée en vigueur, et envisagera l'élargissement de ce test à d'autres critères protégés, dont notamment l'orientation sexuelle, ou encore l'identité et l'expression de genre.

Engager un·e agent de niveau A, de fonction gestionnaire de projets en management, à l'échelle barémique A6/1, au sein du SPW IAS.

L'agente, engagée comme prévu au sein de la Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangères et de l'Egalité des chances, est entrée en fonction en août 2022.

Un budget de 61.412,59 euros annuels (sur 2 ans) a permis l'engagement de cette agente.

Constituer un réseau de référent·e·s genre/égalité au sein de l'administration et des UAP wallonnes, le former et l'animer de manière à pouvoir accompagner les cabinets dans l'élaboration du test.

Les référent·e·s genre ont été désigné·e·s, au nombre de deux (un·e effectif·ve et un·e suppléant·e) par SPW ou UAP, fin 2023. Ils et elles ont été invité·e·s à suivre la formation « Intégration de la dimension de genre dans les politiques et les budgets », disponible dans le catalogue de l'EAP. Une première évaluation de ce réseau est à prévoir au premier trimestre 2025. Etant donné que le champ d'application du test genre n'a pas été élargi, leur rôle reste limité aux seules questions de genre.

La mesure est finalisée.

Mesure 2 : Mener une étude scientifique relative au risque de précarité encouru par les personnes LGBTQIA+

Ministre pilote : Christie MORREALE

Mesure ponctuelle

Un marché public sera lancé afin de réaliser une étude relative au risque de précarité encouru par les personnes LGBTQIA+, concernant notamment les compétences régionales telles que l'accès au logement, l'emploi, etc.

L'Université de Liège a remporté le marché et se charge de la réalisation de l'étude. Il s'agit d'une étude qualitative, qui concerne les risques de précarité en matière de santé et de logement encourus par les personnes LGBTQIA+. Elle vise à établir un état de la situation en Wallonie, afin de pouvoir élaborer des recommandations dans le but de prévenir les risques de précarité et d'améliorer leur accès aux services.

La réunion de lancement a eu lieu le 20 mars 2024, en présence de l'équipe de recherche, des représentant·es de l'administration ainsi que du cabinet Morreale. Trois autres comités ont été planifiés, le 15 mai, le 24 juin et le 26 juillet 2024, et le rapport final est attendu pour la fin du mois d'octobre.

Le budget alloué à cette mesure est de 49.815,7 euros en 2024.

La mesure est en cours / partiellement réalisée.

Objectif Stratégique 2. LUTTER CONTRE LES DISCIMINATIONS A L'EGARD DES PERSONNES LGBTQIA+

Mesure 3 : Renforcer le secteur associatif LGBTQIA+

Ministre pilote : Christie MORREALE

Mesure pérenne

Renforcer le soutien financier attribué aux Maisons Arc-En-Ciel et à la Fédération PRISME, dans un cadre décrétoal adapté, afin de valoriser leur expertise de terrain et d'assurer au mieux la mise en place de leurs projets.

Depuis 2014, la Région octroyait 40.000 euros indexés par an à chacune des 7 maisons Arc-En-Ciel (MAEC) agréée, ainsi que 70.000 euros indexés par an à la Fédération PRISME. L'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2015 prévoyant le financement des MAEC a été revu et modifié par l'AGW du 6 juillet 2023. Depuis janvier 2023, les MAEC reçoivent chacune désormais 100.000 euros indexés par an, et la Fédération PRISME reçoit quant à elle 140.000 euros indexés. Le montant total dégagé pour les MAEC et leur fédération dépasse maintenant les 840.000 euros annuels, contre 350.000 euros en début de législature (soit une augmentation de 240 %).

Le décret du 11 avril 2014, modifié par le décret du 23 mars 2023, qui instaure les Maisons Arc-En-Ciel a également été revu afin de redéfinir les missions assurées par celles-ci.

La mesure est finalisée.

Mesure 4 : Mieux faire connaître la législation wallonne en matière de lutte contre les discriminations pour mieux faire valoir ses droits

Ministre pilote : Christie MORREALE

Mesure ponctuelle

Diffuser aux opérateurs·rices de Wallonie un dépliant informatif sur les conditions de discrimination et les lieux de soutien et d'accompagnement.

La brochure⁶, réalisée par le SPW IAS et traduite en 9 langues, a été diffusée en plus de 69.000 exemplaires auprès des opérateurs et opératrices wallon·ne·s accueillant du public (UAP, pouvoirs locaux, maisons médicales, UNIA, et autres). Elle est accompagnée d'une affiche⁷ au format A3 afin de permettre une meilleure visibilité, diffusée en plus de 4.700 exemplaires. De plus, un courrier d'information a été envoyé aux 1696 opérateurs·rices.

Le budget total dédié à cette campagne est de 4.458 euros.

⁶ https://ediwall.wallonie.be/vous-etes-victime-ou-temoin-de-discrimination-2024-numerique-125364?ref=125364_0

⁷ https://ediwall.wallonie.be/affiche-poster-victime-ou-temoin-de-discrimination-2024-papier-125184?ref=125184_0

Diffuser sur les réseaux sociaux une capsule vidéo spécifique au discriminations relatives à l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre.

Un marché public relatif à la réalisation de deux capsules vidéo sur les violences et les discriminations relatives à l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre a été lancé le 13 novembre 2023. Ce marché a été attribué au prestataire Peech Studio, le 13 février 2024.

Deux vidéos de sensibilisation⁸, aux violences subies par les personnes LGBTQIA+ d'une part, et aux discriminations auxquelles ces personnes font face d'autre part, ont été réalisées. Elles ont été diffusées sur les réseaux sociaux à l'occasion du 17 mai 2024, journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Ces vidéos, en animation, ont également pour objectif de rappeler à toutes et à tous que les comportements violents ou discriminatoires en raison de l'orientation sexuelle, identité ou expression de genre sont inacceptables et susceptibles de poursuites en justice, ainsi que de visibiliser les nombreuses structures de soutien et d'accompagnement tels que les Maisons Arc-En-Ciel, UNIA, ou l'IEFH par exemple.

Le budget total dédié à cette campagne est de 18.500 euros

La mesure est finalisée.

Mesure 5 : Développer une communication du SPW et des UAP LGBTQIA-friendly

Ministre pilote : Elio DI RUPO

Mesure pérenne

Intégrer la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+ dans la communication du SPW et des UAP.

Des contacts ont été pris entre le Cabinet Di Rupo et l'EAP pour l'organisation de formations concernant la communication LGBTQIA-friendly pour un public de communicants début 2024.

Un atelier de formation en distanciel sur la communication égalitaire existe déjà et répond en partie aux objectifs attendus. La fiche d'information concernant cet atelier peut être amendée afin d'y répondre de façon plus complète.

Un contact avec Unia a été pris pour savoir s'ils pourraient éventuellement proposer une formation répondant à la mesure mentionnée, mais l'opérateur n'a pas pu accéder à la demande en l'état L'EAP a bien pris note des besoins et demandes relatives à cette mesure. Cependant, entamer une telle procédure dans un délai court étant impossible pour l'EAP, cette action devra être envisagée sous la prochaine législature.

La mesure est en cours / partiellement réalisée.

⁸ <http://actionsociale.wallonie.be/actualites/plan-wallon-inclusion-personnes-LGBTQIAplus>

Mesure 6 : Lutter contre les discriminations et les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ dans les transports publics

Ministre pilote : Philippe HENRY

Mesure pérenne

Evaluer les formations en matière de harcèlement actuellement proposées au personnel de l'OTW, et y inclure une sensibilisation à toutes formes de discriminations et à leurs conséquences.

Le Gouvernement wallon a adopté le 5 octobre 2023 le nouveau contrat de service public de l'OTW, pour les années 2024-2028. Celui-ci prévoit « *la lutte contre toutes formes de harcèlement ou violences et/ou discriminations (dont le sexisme, le racisme ou encore les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+), et notamment en :*

- *Garantissant l'affichage de publicités exemptes de préjugés sexistes ou à caractère discriminatoire ;*
- *Menant des campagnes régulières de prévention et de sensibilisation aux différentes formes de harcèlement ;*
- *Assurant la formation du personnel roulant pour leur permettre de détecter et réagir, dans le respect de leur mission, à des situations de harcèlement. »*

L'OTW a également développé un module de formation initiale, dispensé depuis mi-2020 auprès des candidates et candidats conducteurs·rices, afin de les sensibiliser à la question du harcèlement. Elle a également complété sa formation continue sur la gestion des agressions, en rappelant la procédure applicable en cas de harcèlement.

Le coût total de la mise en place de cette mesure s'élève à 236.410 euros.

La mesure est finalisée.

Mesure 7 : Former, informer et sensibiliser les pouvoirs locaux à la lutte contre les discriminations des personnes LGBTQIA+

Ministre pilote : Christie MORREALE et Christophe COLLIGNON

Mesure ponctuelle

Informer les pouvoirs locaux au sujet du Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+, contenant notamment les points de contact régionaux et fédéraux, les documents utiles au développement du présent plan au niveau local, une série de bonnes pratiques destinées à renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ au niveau local.

Une circulaire à destination des pouvoirs locaux, concernant le Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ a été rédigée par le SPW IAS (Direction de la Prospective et développement et Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'égalité des chances). Elle mentionne entre autres des exemples de bonnes pratiques, de points de contact et de signalement, et a été transmise aux pouvoirs locaux le 13 mai 2024.

Soutenir le secteur associatif en vue de compléter la formation des pouvoirs locaux dans le cadre de l'accueil des personnes transgenres - Mettre en place des formations des agents en charge des services Population/Etat Civil relatives aux thématiques LGBTQIA+, dans le cadre de la Convention-cadre avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

L'ASBL Genres Pluriels a reçu une subvention de 7.000 euros par les Pouvoirs Locaux en 2022 afin de dispenser des formations, en collaboration avec l'UVCW, à destination des agents locaux, portant notamment sur l'accueil des personnes transgenres. Les formations suivantes ont été organisées : Une formation en ligne (23/11/2021) avec la participation de 83 personnes ; une formation à Charleroi (25/08/2022) avec la participation de 4 personnes ; une formation à Namur (21/10/2022) avec la participation de 4 personnes ; une formation à Liège (09/12/2022) avec la participation de 6 personnes.

Ainsi, 97 personnes ont été formées par Genres Pluriels.

Soutenir la mise en œuvre du projet de l'OIM, afin que les personnes LGBTQIA+ issues de l'immigration puissent être accueillies des manières respectueuse et appropriée (notamment dans les services de la population et les services sociaux).

Puisque l'OIM n'a pas été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets européen « Citizens, Equality, Rights and Values Program (CERV) », le projet de l'OIM n'a pas été co-financé par la Région.

La mesure est finalisée.

Mesure 8 : Permettre un accès à toutes et tous à un logement de manière égalitaire

Ministre pilote : Christophe COLLIGNON

Mesure pérenne

Adopter un décret relatif aux contrôles-mystères dont les principes ont été définis dans la note d'orientation relative au Plan wallon de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement.

Le Parlement Wallon a adopté le 29 novembre 2023 le décret visant à lutter contre la discrimination dans l'accès au logement. Le décret a suivi un parcours législatif classique avec plusieurs lectures au Gouvernement. A cette occasion, le Pôle Logement du CESE, Legisa et le Conseil d'Etat ont été sollicités pour une remise d'avis. Par ailleurs, en parfaite collaboration avec les membres du GT créé spécifiquement sur cette thématique, le décret a été présenté et concerté avec les membres que sont : le SPW TLPE, la SWL, le FLW, l'UWAIS, l'UVCW, la Fédération des CPAS, UNIA, l'IEFH, le RWLP, le RWDH, le SNPC, FEDERIA et l'IPI.

Des contrôles-mystères peuvent donc être réalisés, afin de détecter, et sanctionner le cas échéant, plus rapidement d'éventuelles discriminations liées notamment au genre ou à l'orientation sexuelle.

Réaliser une brochure à destination du grand public reprenant toute une série d'informations liées à la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement.

Cette brochure, rédigée par UNIA avec une relecture et des propositions de modifications et amélioration par l'IEFH, est en cours de finalisation. La brochure finalisée sera soumise pour relecture et vulgarisation au Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

Organiser des formations à destination des acteurs publics du logement au sens large.

En novembre 2022, le premier module de formation a été dispensé par l'UVCW aux professionnel·les du logement au sens large. Un deuxième module a été donné par l'UVCW suite à l'adoption du décret relatif aux contrôles-mystères le 13 mars 2024. Cette action a été coconstruite avec les représentants du secteur et les membres du GT.

Former les agent·es et futur·es agent·es immobilier·es à ces thématiques.

Pour les agent·es immobiliers en place, des formations continues données par l'Institut Professionnel des agents Immobiliers et Federia sont déjà accessibles. Un module spécifique à la discrimination a été ajouté au dossier pédagogique des Hautes Ecoles prévoyant un bac immobilier dans leur cursus, ainsi qu'un cours et/ou un séminaire. Cette action a été coconstruite avec les représentants du secteur et les membres du GT.

Réaliser un formulaire de candidature unique pour le secteur du logement privé exempt de tout élément discriminatoire.

Le formulaire reprend uniquement et exclusivement les données qui peuvent être sollicitées par les agent·es immobilier·es ou les bailleur·euses. Cette action a été proposée et mise en œuvre par les membres du GT.

Rédiger une clause de non-discrimination dans le contrat des agentes et agents immobilier·es.

Une clause de non-discrimination entre les agent·es immobilier·es d'une part, et les bailleur·euses qui y font appel d'autre part, a été rédigée par les membres du GT et communiquée largement par les représentants de ce GT et en particulier les représentants des agents immobiliers.

Réalisation de capsules-vidéo de sensibilisation du grand public.

Les capsules⁹ visent à sensibiliser le grand public à la discrimination basée sur les critères protégés les plus fréquents (revenus, handicap, composition familiale, origine ethnique et genre ; la 6ème capsule porte sur un rappel général des notions et de la réglementation).

Le budget annuel dédié à cette mesure est d'un million d'euros depuis 2021.

La mesure est finalisée.

⁹ <https://logement.wallonie.be/fr/actualite/discrimination-logement>

Objectif Stratégique 3. FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA+

Mesure 9 : Améliorer l'accueil des personnes LGBTQIA+ issues de l'immigration

Ministre pilote : Christie MORREALE

Projet pilote

Evaluer la pratique collaborative entre la Maisons Arc-En-Ciel de Verviers et le CRVI, et étendre le modèle de collaborations avec d'autres acteur·rices.

Une évaluation de la pratique collaborative entre la MAEC et le Centre Régional Verviétois d'Intégration a été réalisée le 21 mars 2024, à travers un comité d'accompagnement. Les résultats sont encourageants.

Des permanences sociales sont organisées par la MAEC Verviers à destination du public étranger ou d'origine étrangère LGBTQIA+. Depuis le début de la collaboration avec le CRVI, la MAECV suit :

- 2019 : 20 dossiers
- 2020 : 30 dossiers
- 2021 : 41 dossiers
- 2022 : 50 dossiers
- 2023 : 77 dossiers

Cependant, en raison de crédits budgétaires insuffisants, il n'a pas été possible d'étendre le projet sur toute la Wallonie.

Pérenniser le soutien octroyé à la Maison Arc-En-Ciel de Verviers dans le cadre de l'appel à projets ILI 2022-2023.

De 2019 à 2021, la MAEC de Verviers - seule MAEC à disposer d'un soutien dans le cadre de l'appel à projet ILI - a reçu 15.000 euros annuellement. En 2022, 2023 et 2024, ce montant s'élevait à 28.500 euros par an. De plus, depuis 2024, la MAEC est agréée à durée indéterminée en tant qu'Initiative Locale d'Intégration.

Le budget total alloué à cette mesure depuis 2022 s'élève donc à 85.500 euros.

La mesure est finalisée.

Mesure 10 : Accompagner les administrations régionales dans le renforcement de leurs politiques de diversité vis-à-vis des personnes LGBTQIA+

Ministre pilote : Valérie DE BUE

Mesure pérenne

Analyser les fonctions existantes à destination du management en matière de diversité et d'égalité, et les modifier afin de mieux prendre en compte la thématique des violences et discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+.

Une sensibilisation de la ligne hiérarchique de chaque SPW, concernant la gestion de la diversité dans les équipes et plus particulièrement sur les questions de discrimination des personnes LGBTQIA+, est en cours (via les CODis élargis, et via une demi-journée d'ateliers « communautés de pratiques » qui s'est tenue en septembre 2023). De même, des formations dispensées par UNIA et l'IEFH sont disponibles dans le catalogue de l'EAP et abordent la question des différents critères de discrimination.

De plus, il est prévu d'intégrer à la formation FOCOMAN (formation continue des managers) une section sur le sujet des discriminations et de la diversité au sein des équipes. Ce n'est pas encore le cas, mais, ces formations étant communes à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région Wallonne, les deux entités devront collaborer dans l'élaboration de cette section.

Enfin, une communication à destination des managers du SPW est prévue afin de les informer qu'UNIA offre la possibilité d'accompagner de façon personnalisée les services demandeurs, en matière de prévention et de gestion de la diversité. Cette information est également communiquée lors des séances de sensibilisation.

Etudier une campagne de communication interne visant à garantir la promotion et le respect de la diversité et de l'égalité au sein de l'administration wallonne.

La thématique a été abordée à l'occasion de différentes communications internes au SPW, notamment en 2023 et 2024 lors de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

La mesure est en cours / partiellement réalisée.

Mesure 11 : Assurer une offre d'accueil pour les personnes LGBTQIA+ en rupture familiale et ou sociale

Ministre pilote : Christie MORREALE

Mesure ponctuelle

Pérenniser le soutien octroyé à la fondation Ihsane Jarfi et améliorer la qualité de l'encadrement des bénévoles, accompagnants, et des jeunes du refuge.

La convention pluriannuelle conclue en 2021 avec la fondation Jarfi a pris fin le 31 décembre 2023. Etant donné que le Gouvernement actuel ne peut plus octroyer de convention pluriannuelle au-delà de la fin de l'année 2024, une subvention facultative pour l'année 2024 sera octroyée à l'asbl.

38.000 euros sont octroyés à la fondation annuellement, le budget total de cette mesure s'élève donc à 114.000 euros.

Former les professionnel·les chargé·es de l'accueil des personnes en difficulté sociale, afin de leur permettre de mieux appréhender les besoins des personnes LGBTQIA+.

Les fédérations AMA et ARCA ont introduit une demande de subvention facultative destinée à former leur personnel. Les formations seront dispensées par la fédération PRISME, et une convention de coopération a été signée entre ces collaborateurs.

Un budget de 43.300 euros est alloué à ce projet.

Mener une concertation avec le secteur de l'aide à la jeunesse de manière à en évaluer le fonctionnement.

Une réunion de concertation a été menée en octobre 2023 avec le cabinet de la Ministre de l'Aide à la jeunesse.

La mesure est en cours / partiellement réalisée.

Mesure 12 : Favoriser l'inclusion des personnes âgées LGBTQIA+ dans le secteur résidentiel

Ministre pilote : Christie MORREALE

Mesure ponctuelle

Mener des actions de sensibilisation et de formation à l'attention du personnel des maisons de repos sur la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+.

Cette mesure n'a pas été mise en œuvre, à cause de crédits budgétaires insuffisants.

Objectif Stratégique 4. PROMOUVOIR UNE APPROCHE INCLUSIVE DE LA SANTE EN FAVEUR DES PERSONNES LGBTQIA+

Mesure 13 : Améliorer la prise en charge des personnes LGBTQIA+ par des professionnel·les formé·es

Ministre pilote : Christie MORREALE

Mesure pérenne

Former les professionnel·les socio-sanitaires et développer des fiches informatives à leur destination visant les publics les plus précarisés, avec un focus sur les populations LGBTQIA+.

Les fiches sont revues par l'ASBL Info Santé, dont le but est de les retravailler et de créer de nouveaux guides pour les patients, avec une attention particulière à l'identité de genre et la sexualité, et leur impact sur la santé.

Les concertations quant à la construction des formations sont en cours. Deux réunions ont eu lieu, le 11 mars 2024 concernant les spécificités de santé des publics LGBTQIA+ avec les opérateurs agréés en promotion de la santé, ainsi que le 17 avril 2024 sur les modalités des futures formations, en concertation avec la fédération des Maisons médicales. Le principe retenu est de travailler avec l'existant.

Le guide généraliste à destination des professionnel·les de la santé concernant les publics LGBTQIA+, rédigé par l'AVIQ, a pour ambition de visibiliser des ressources et conseils pratiques pour informer sur les spécificités de ces publics. Le guide sera élaboré par les différents acteurs agréés depuis mars 2023. Etant donné que l'analyse des programmes d'actions coordonnées des opérateurs en promotion de la santé a été réalisée et que le travail en réseau a été lancé, ce travail d'élaboration du guide sera plus facile à initier.

Le budget octroyé à cette mesure est de 58.468 euros, pour la création et la revue des fiches. Les formations n'ont pas encore fait l'objet de financement.

La mesure est en cours / partiellement réalisée.

Mesure 14 : Assurer l'accès à des soins de santé de qualité aux personnes LGBTQIA+

Ministre pilote : Christie MORREALE

Projet pilote

Mettre en place des conventions de prise en charge physique, psychologique et sociale du public LGBTQIA+, entre chaque Maison Arc-En-Ciel et une Maison médicale de son ressort territorial.

Les 7 conventions de collaboration, soulignant les modalités pratiques de la collaboration entre les deux services, ont été signées dans le courant de l'année 2023.

Cinq des sept Maisons médicales partenaires ont obtenus un financement pour ½ ETP assistant·e social·e afin de garantir une meilleure prise en charge des personnes LGBTQIA+. Deux Maisons médicales n'ont pas souhaité engager de ½ ETP complémentaire pour assurer ces missions.

Des comités d'accompagnement ont été réalisés entre avril et juin 2023 pour s'assurer du bon fonctionnement de chaque binôme. Certaines conventions ont été adaptées en fonction des besoins communs de chaque partie du binôme. Il a été relevé certaines divergences d'un binôme à l'autre, selon les régions. Des suivis ont été assurés, avec un éventuel nouveau comité d'accompagnement, lorsque cela s'avérait nécessaire.

Ces actions ont permis d'offrir un suivi psycho-médico-social de proximité et adapté aux personnes LGBTQIA+ qu'elles soient ou non en rupture de trajet de soins. Cela a également permis de proposer à ces personnes de participer à des activités de promotion de la santé et de prévention pouvant répondre aux enjeux de santé qui leur sont propres. Elles ont également la possibilité d'avoir une personne de référence (assistante sociale de l'Association de Santé Intégrée) comme point de contact de référence, faisant le lien entre la MAC et l'ASI.

Les ASI partenaires peuvent aussi proposer aux personnes LGBTQIA+ un accompagnement personnalisé, tout en faisant le lien avec le réseau de la personne et l'équipe de l'ASI. De plus, ces actions ont également permis de former le personnel des ASI aux spécificités des publics LGBTQIA+ afin de leur offrir un accueil et des services adaptés au sein de l'ASI.

Le budget alloué à cette mesure était de 130.000 euros de juillet 2022 à juin 2023, et de 138.184,40 de juillet 2023 à juin 2024.

[La mesure est finalisée.](#)

Mesure 15 : Renforcer l'accessibilité aux soins de santé des personnes transgenres

Ministre pilote : Christie MORREALE

[Projet pilote](#)

Pérenniser le soutien financier octroyé à la fédération PRISME.

L'ASBL PRISME a bénéficié de subventions facultatives pour poursuivre le développement de la plateforme PRATIQ. Depuis 2020, l'asbl a reçu :

- 2020-2021 : 16.000 € pour la conception et la mise en ligne du site internet ;
- 2022-2023 : 10.000 € pour le développement du site internet ;
- 2023-2024 : 10.000 € pour le développement du site internet.

Ce soutien financier a permis d'enrichir les sections dédiées aux thématiques « queer » et « intersexes », et d'accroître les mises en relations de professionnel·les des soins de santé avec des personnes transgenres, queer, et intersexes.

Le développement de la plateforme PraTIQ a également permis de centraliser les informations connues à ce jour sur les identités trans*, queer et sur les intersexuations, mais également de faciliter les échanges entre les associations, groupes de travail, et les professionnel·les, et de donner une plus grande visibilité à ceux et celles-ci et à leur travail.

Le budget alloué à la réalisation de cette mesure est de 36.000 euros depuis 2020.

[La mesure est finalisée.](#)

Objectif Stratégique 5. DEFENDRE LES DROITS DES PERSONNES LGBTQIA+ A TRAVERS LE MONDE

Mesure 16 : Placer la Région wallonne comme ambassadrice du respect des droits humains des personnes LGBTQIA+ dans le cadre de ses relations internationales

Ministre pilote : Elio DI RUPO

Mesure ponctuelle

Vérifier que les droits des personnes LGBTQIA+ sont bien pris en compte dans les accords dont la Région est partie prenante.

Wallonie Bruxelles International n'a pas développé de stratégie particulière à l'égard de la question LGBTQIA+, au niveau de l'organisation. En effet, travailler sur cette thématique avec les pays prioritaires est compliqué, il est difficile d'imposer la question LGBTQIA+ lors de la conclusion de nouveaux accords notamment.

WBI est toutefois resté attentif aux demandes ponctuelles.

Répéter son engagement en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité, et militer pour que la Belgique face de la défense des droits des personnes LGBTQIA+ l'une de ses priorités lors de la Présidence de l'UE ;

Assurer l'implication de la Région concernant le respect des droits des personnes LGBTQIA+.

Afin de développer le soutien de la Wallonie aux communautés LGBTQIA+, elle souhaite pérenniser les actions à destination de pays comme la Hongrie ou le Brésil. WBI a également apporté son soutien à de nombreuses initiatives de la société civile ou de la communauté LGBTQIA+, la plupart culturelles, notamment en Tunisie et en République Démocratique du Congo.

Le Gouvernement wallon, en coordination avec le Gouvernement de la FWB, a décidé de fermer la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Varsovie car ce pays ne respectait pas les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+.

Participer aux débats et échanges dans les différentes institutions européennes et internationales.

WBI souhaite pouvoir installer des contacts suivis avec les associations qui en font la demande au sein des pays asiatiques et américains, et d'assurer une présence significative, en participant ou en organisant des colloques et des festivals, ou en soutenant des projets de coopérations axés sur la communauté LGBTQIA+.

Mettre en place des contacts avec et entre les communautés LGBTQIA+ locales, et favoriser les collaborations entre elles.

WBI a également soutenu EGIDES, qui lutte pour la défense et la promotion des communautés LGBTQIA+, dont la fédération PRISME fait partie.

Le budget alloué aux différents projets cités ici est de 40.000 euros.

La mesure est en cours / partiellement réalisée.